

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Chenard	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 14 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Acadiens		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

La programmation est panifiée et documentée.

- Lors de ma surveillance, j'ai eu une discussion avec l'exploitante sur l'importance d'avoir des activités planifiées et documentées.

- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

- Les jouets extérieurs sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

Pendant ma surveillance, j'ai eu la chance de voir les activités de chaque groupe. Les enfants sont calmes et les éducatrices à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juin 2022

Date

original signé par
Karine Chenard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juin 2022

Date